Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Duébec 🖼

Direction regionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

CERTIFIÉ

Montréal, le 26 novembre 2008

AVIS D'INFRACTION

Énergie Carboneutre Inc. Bureau 204 7811, boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine Montréal (Québec) H1K 4E4

N/Réf.:

7610-06-01-0740601

Document: 400541103

Objet:

Réception de sols contaminés au centre de traitement de sols

contaminés Énergie Carboneutre situé au 8770, Place Marien à

Montréal-Est.

Madame, Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 25 novembre 2008 au site cité en objet par fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la Loi:

- 1. Ne pas avoir respecté, lors de la réception de sols contaminés. les conditions de votre certificat d'autorisation émis le 15 mars 2006, et modifié le 15 mai 2007, le 24 août 2007, le 9 novembre 2007 et le 8 octobre 2008.
 - Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c.Q-2 Article 123.1:



- Avoir accepté des sols contaminés par des métaux à des concentrations supérieures au critère « C » de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés sans avoir obtenu l'autorisation au préalable.
 - Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c.Q-2 Article 22.

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement la réception de sols non autorisés et d'acheminer immédiatement la totalité des sols reçus contaminés par des métaux en concentrations supérieures au critère « C », à l'expéditeur ou dans un lieu autorisé.

Veuillez nous faire parvenir les bons d'expédition de ces sols.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Coordonnateur par intérim,

